



Vendredi 11 octobre 2019

Dispositif de lutte contre les feux d'espaces naturels à La Réunion

[feux de canne, feux de broussailles et feux de forêt]

Saison 2019



Du 15 août au 15 janvier, tout emploi du feu est interdit, y compris l'écobuage,
à l'exception de l'emploi du feu dans les habitations, dans leurs dépendances
et dans les places à feu aménagées à cet effet
(arrêté préfectoral n° 2016 du 17 octobre 2016)



Le risque « feux d'espaces naturels »

Le patrimoine naturel de l'île de La Réunion est exceptionnel avec plus de 105 000 ha classés en cœur de parc national (soit 42% de la superficie de l'île) et 237 espèces végétales endémiques. L'UNESCO a inscrit les « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », correspondant au cœur du parc national, sur la liste du patrimoine mondial depuis le 1er août 2010, au titre de la biodiversité et des paysages. La conservation de ces milieux et leur protection, notamment contre les incendies en espace naturel, est donc un enjeu majeur.

Dans « les Bas » les feux touchent également des secteurs urbanisés où les enjeux sont humains et économiques et les risques peuvent toucher les habitats et les entreprises implantés en pourtour ou en mitage des espaces naturels.

Les incendies majeurs de 2010 et 2011 ont conduit les services de l'État en lien étroit avec l'ensemble des acteurs à mettre en place un dispositif global de lutte et de prévention des espaces naturels.

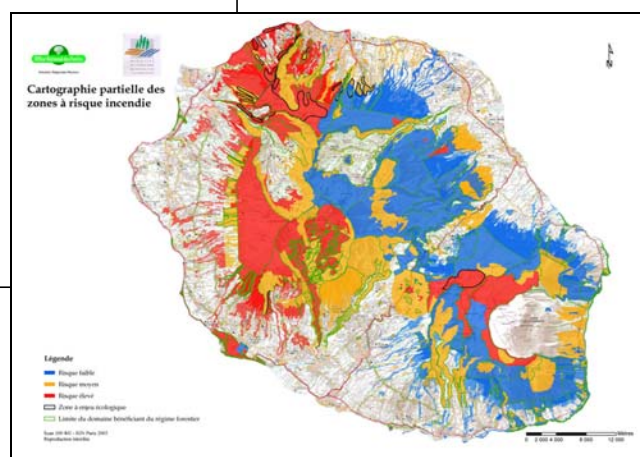
A La Réunion, le risque « feux d'espaces naturels » est plus marqué pendant la période sèche qui court du 1er juillet au 31 décembre. **La période la plus sensible au risque d'incendie s'établit du 15 septembre au 15 décembre.** Ces feux d'espaces naturels sont de trois types sur le territoire réunionnais : **les feux de canne, les feux de broussailles et les feux de forêt.**

En fonction des conditions climatiques et météorologiques : sécheresse sévère d'hiver ou retard dans la saison des pluies, cette période peut être plus étendue.

Cette année, la saison des pluies est la plus sèche depuis 48 ans (date de l'acquisition des données régulières par Météo France, notamment au Nord et Nord-Est. On observe plus particulièrement des déficits sur l'ensemble des hauts et le littoral de l'Est et du Nord-Est alors que le Sud-Ouest apparaît se trouver dans une situation plutôt proche de la normale. Par chance la saison sèche (de mai à août) a été assez arrosée, permettant de limiter le déficit hydrique.

Estimation des surfaces brûlées :

2010 : environ 951 ha
2011 : environ 3000 ha
2012 : 266 ha pour 326 départs de feu
2013 : 324 ha pour 496 départs de feu
2014 : 245 ha pour 447 départs de feu
2015 : 198 ha pour 262 départs de feu
2016 : 354 ha pour 583 départs de feu
2017 : 120 ha pour 357 départs de feu
2018 : 124 ha pour 408 départs de feu
2019 : Un feu de 2800 ha en janvier
31 ha pour 211 départs de feu



Politique préventive et dissuasive

La prévention est au cœur de la stratégie de lutte contre les feux d'espaces naturels. La détection précoce permet de gagner un temps précieux afin d'éviter toute extension incontrôlée. Le relief escarpé, la période de sécheresse de juillet à décembre et l'isolement du fait de l'insularité compliquent l'extinction des feux d'espaces naturels.

Un plan d'action départemental

Le plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie (PDPFCI) définit les grandes orientations en matière de prévention et de lutte contre les incendies, les actions à mener et les objectifs à atteindre ; il prend en compte les feux et les aménagements réalisés. Sa déclinaison opérationnelle apparaît dans les 5 plans de massifs (Hauts de l'Ouest, La Montagne, Roche Écrite, Volcan, Étang Salé) qui décrivent les aménagements à réaliser et leur planification. Les travaux réalisés au titre de la DFCI visent à éviter la propagation des feux sur les espaces forestiers et faciliter l'intervention des services de secours. Il s'agit essentiellement de travaux forestiers (débroussaillage et coupures de combustibles en bordure des pistes et à l'interface des habitations et de la forêt), d'accès (pistes dédiées DFCI) et d'aménagements de points d'eau (citernes et retenue collinaires).

Une meilleure coordination opérationnelle

Le plan ORSEC* Feux de forêt tient compte des nouvelles conditions opérationnelles (ajout, disparition de matériels ou modification des procédures) et conforte les dispositifs éprouvés avec succès. À chaque fin de saison, un retour d'expérience est conduit par la préfecture afin de déterminer les axes de progrès et les intégrer dans le dispositif de l'année suivante.

En cas de feux majeurs, la coordination opérationnelle est assurée par l'état-major de zone et de protection civile de l'océan Indien (EMZPCOI), renforcé par une mission d'appui de la sécurité civile (MASC) composée de 2 militaires des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), spécialistes de la lutte contre les feux de forêt.

Des réunions inter-services sont organisées de manière hebdomadaire afin de permettre les échanges d'informations entre les différents acteurs et d'adopter le dispositif opérationnel le plus efficace.

Ainsi, chaque jeudi après midi au centre opérationnel de la préfecture, hors activité plus importante nécessitant des réunions plus fréquentes, un bilan global est dressé à partir du suivi effectué quotidiennement. Cette réunion permet notamment d'anticiper pour le week-end le dispositif préventif et de surveillance.


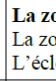
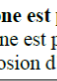
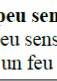
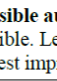
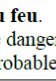


*ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile

➤ L'analyse journalière des risques

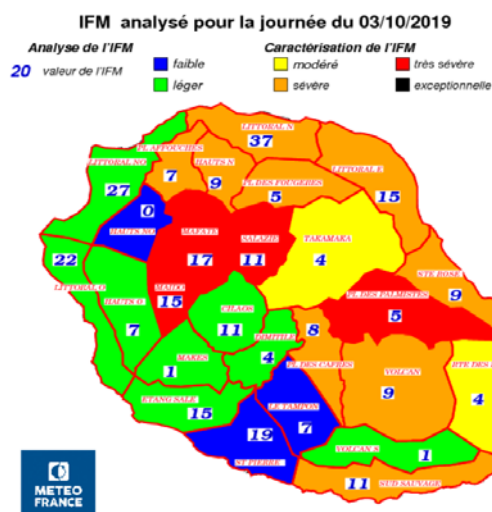
Le socle de la réponse opérationnelle repose sur une analyse journalière des risques établie par massif. L'évaluation du risque de **feux d'espaces naturels** est réalisée de manière consensuelle au cours d'une réunion quotidienne, complétée par une conférence téléphonique chaque matin (Météo-France, SDIS, EMZPCOI). Le risque est mesuré en fonction de données météorologiques (vitesse du vent, température, estimation de la vitesse de propagation, humidité...) du stress hydrique des végétaux et de l'ambiance opérationnelle du moment (pression incendiaire, nombre de départs de feu...).

Cette analyse détermine précisément sur une carte de l'île les zones les plus vulnérables et oriente le déploiement des moyens de surveillance et d'intervention.

DISPOSITIF PRÉVENTIF	COULEUR	CORRESPONDANCE
1- Risque faible		La zone est peu sensible au feu. La zone est peu sensible. Le danger météorologique d'éclosion est très faible. L'éclosion d'un feu est improbable
2- Risque léger		La zone est peu sensible au feu Dans l'hypothèse peu probable où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à une vitesse faible.
3- Risque modéré		La sensibilité de la zone augmente. L'état de dessèchement est faible ou modéré. En cas de feu, celui-ci se propagerait avec une vitesse modérée.
4- Risque sévère		La zone est sensible au feu. Le dessèchement est modéré ou fort. Avec pression incendiaire naissante 2 cas principaux : – Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager avec une vitesse élevée. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité l'aire est élevée. – Le danger météorologique d'éclosion est important. En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est faible.
5- Risque très sévère		La zone est très sensible au feu. Avec pression incendiaire avérée Le danger d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risque de donner un feu se propageant à une vitesse élevée.
6- Risque exceptionnel		La zone est extrêmement sensible au feu. Le niveau de sécheresse est extrême. Le danger d'éclosion est très élevé Toute cause de feu risque de donner un feu de très forte intensité, se propageant à une vitesse extrêmement rapide.

Météo France fournit chaque jour des points météo et calcule les « Indices Feux Météo » (IFM) qui servent à réaliser la carte des niveaux de risque sur les 26 zones climatiques, dont 18 sont à enjeu feux d'espaces naturels.

L'office national des forêts (ONF) en lien avec la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et le Parc national de La Réunion assurent chaque semaine le suivi de la végétation pour évaluer la teneur en eau. Ce stress hydrique mesuré dans les végétaux permet d'affiner le risque feux d'espaces naturels dans chaque secteur de l'île.



➤ Le dispositif de surveillance terrestre et aérien

L'adaptabilité et la réactivité sont les deux maîtres mots en matière de surveillance terrestre et aérien. À tout moment l'ensemble des acteurs doit être capable de redéployer leurs moyens sur le terrain et de monter en puissance.

La dissuasion, la surveillance et l'alerte pendant la période à risque feux d'espaces naturels s'appuient sur une collaboration étroite de tous les services concourant aux missions de prévention, d'information et de surveillance des massifs (les sapeurs pompiers du SDIS974, l'office national des forêts (ONF), le parc national de La Réunion, le conseil départemental, la police nationale et la gendarmerie nationale. Enfin les forces armées znoe sud océen Indien (FAZSOI) peuvent apporter leur concours en cas de niveaux de risques ou de circonstances exceptionnels, comme cela s'est passé en 2010 et 2011.

• Dispositif terrestre

Le SDIS coordonne les patrouilles de l'ensemble des moyens mis en place sur les massifs. Les éco-gardes du Parc national et les équipes de la brigade nature du conseil départemental participent à la sensibilisation des populations au risque incendie. L'objectif est de **développer des bons comportements de prévention et de surveiller les massifs.**

• Dispositif aérien

De nombreuses zones à risques ne sont pas accessibles aux moyens terrestres. Cependant, elles sont survolées quotidiennement par des aéronefs privés permettant de surveiller par les airs les massifs et, lorsque la météo le permet, de détecter très précocement les incendies ou de lever le doute sans avoir à déplacer longuement les équipes au sol. Un avion de surveillance aérienne « HORUS » est ainsi activé spécifiquement par le SDIS lors des périodes les plus critiques.

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) pré-positionne sur l'aéroport de Pierrefonds durant la période à risque du 10 octobre à la mi-décembre un avion bombardier d'eau de type DASH8 Q400 capable de larguer 10 000 litres d'eau ou de retardant. Le DASH participe également aux missions de surveillance avec le principe du guet aérien armé (GAAR) qui lui permet d'intervenir immédiatement sur un feu naissant qu'il détecterait.

Bien qu'ils constituent un appui précieux et déterminant dans la maîtrise initiale du feu, les moyens aériens ne suffisent pas. Un feu s'éteint également « au sol » avec des sapeurs-pompiers et des personnels au contact des lisières. De la complémentarité et de la bonne coordination de ces actions dépendra le succès de l'extinction.



➤ Le dispositif prévento-curatif

L'analyse et l'estimation du risque permettent de définir un dispositif prévento-curatif reposant d'une part sur un réseau de surveillance et de dissuasion, et d'autre part sur un maillage du terrain par des moyens terrestres permettant de diminuer le délai d'intervention sur les feux naissants.

Le dispositif prévento-curatif repose sur les moyens humains et matériels départementaux ou nationaux :

- Détachement d'Intervention Préventif (DIP) : élément essentiel de la stratégie de lutte contre les incendies de forêts pour le SDIS. Chaque jour ces groupes constitués de camions « feux de forêts » (CCF) sont répartis sur les massifs ;
- Groupes d'intervention spécifiques du SDIS : hélicoptères (DIH), équipe « pélicandrome », équipe drone ;
- Moyens aériens : DASH 8, hélicoptères bombardier d'eau (HBE) loués par le SDIS, avion Horus de surveillance et hélicoptère de la gendarmerie nationale (SAG) ;
- Moyens forestiers de l'ONF, du Parc national et du conseil départemental.

Par ailleurs, pendant la saison des feux d'espaces naturels, les Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) sont en mesure de projeter des détachements d'intervention spécialisés feux de forêt capables de rallier La Réunion avec ses matériels en moins de 36 heures pour intervention.



Prévenir et se protéger des feux de forêt, c'est l'affaire de tous

En forêt, la vigilance de chacun est primordiale.

L'immense majorité des feux de forêt a une origine humaine : imprudences et actes malveillants sont les principales causes des départs de feux.

Une extrême prudence, une attitude citoyenne, respectueuse des règles instituées et des précautions à prendre lorsqu'on se trouve en forêt, sont indispensables pour mieux prévenir les risques d'incendie et protéger la forêt.

Quelques conseils utiles à respecter :

- ✓ Ne pas allumer de feu en forêt ni à moins de 200 m de la forêt ;
- ✓ Ne pas fumer en forêt ;
- ✓ Ne pas jeter de mégots par la vitre de la voiture ;
- ✓ Ne pas faire de barbecue en forêt en dehors des espaces aménagés ;
- ✓ Camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés ;
- ✓ Rester éloigné d'un feu de forêt ;
- ✓ En cas de départ de feu, prévenir les pompiers en composant le 18 en précisant le lieu et si possible l'importance du sinistre.

Durant la première minute, essayez d'éteindre le feu naissant par jets de terre, de sable ou d'eau...

*Souvenez-vous de ce vieil adage :
pour stopper un incendie, il faut un verre d'eau la première seconde,
un seau la première minute et ... une tonne d'eau au-delà de 10 minutes.*

Chaque minute compte, alors agissez vite en appelant le 18/112.

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**NI FEU
NI BARBECUE**
aux abords des forêts



PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



**PAS DE TRAVAUX
SOURCE D'ÉTINCELLES**
les jours de risque d'incendie



**PAS DE COMBUSTIBLE
CONTRE LA MAISON**
bois, fuel, butane...

**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision



**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet



attention-feux-foret.gouv.fr

En partenariat avec



DICOM-DS/RAFF/19082 - Avril 2019